

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 065395

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1207 Société : BAM

Actif Pensionné(e) Autre : 149010

Nom & Prénom : FATIHA ABDELLAH

Date de naissance : 14 11 1959

Adresse : HAYEEL quai de DES PFAIR Im B W de Benssmi dsa

Tél. : 0674066278 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. LAHLOU Mohamed Amin
Chirurgie Plastique,
Esthétique, Brûlés et Laser
Tél: 06 63 88 14 48
INFE: 091224824

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : FATIHA ALYAN Age: /

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Actinomyose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



دكتور لحو برازيلين كلينيك
Dr Lahlou Brazilian Clinic

الدكتور لحو محمد أمين
Dr Lahlou Mohamed Amine

طبيب جراح مختص في الجراحة التجميلية والنشومية والحروق و العلاج بالليزر
خريج بيارس IV و بريتو ديجانيرو

Chirurgie Esthétique, Plastique, Brûlés et Laser
Diplômé de Paris VI - Attaché à l'Instituto Ivo Pitanguy à Rio de Janeiro

PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 GHOFRANE
N° 116 Bloc (C)
Casablanca
Boulevard Bernoussi

Casablanca le 05/01/2023

Ordonnance

Diyani Fatima

Bes de Contertan

2200 X16
1

2) I stacyne 100mg

Quantité suffisante pour 3 mois

Dr. LAHLOU Mohamed Amine
Chirurgie Plastique,
Esthétique, Brûlés et Laser
Tél: 06 63 88 14 48
N°PE: 091229824

352104

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00
LOT:
PER: |

PPV: 22,00

22,00